

Cote du document: EB 2013/LOT/P.2/Rev.1
Date: 10 avril 2013
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt et don à la République de Sierra Leone pour le

Programme de finance rurale et d'amélioration communautaire – Phase II

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Hubert Boirard
Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2298
courriel: h.boirard@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du programme	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation d'approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	2
II. Description du programme	2
A. Zone d'intervention et groupe cible	2
B. Objectif de développement du programme	3
C. Composantes/résultats	3
III. Exécution du programme	4
A. Approche	4
B. Cadre organisationnel	5
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	5
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	5
E. Supervision	7
IV. Coût, financement et avantages du programme	7
A. Coût du programme	7
B. Financement du programme	7
C. Résumé des avantages et analyse économique	8
D. Durabilité	9
E. Identification et atténuation des risques	9
V. Considérations d'ordre institutionnel	10
A. Respect des politiques du FIDA	10
B. Alignement et harmonisation	10
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	10
D. Participation à l'élaboration des politiques	10
VI. Instruments et pouvoirs juridiques	11
VII. Recommandation	11
Annexe	
Negotiated financing agreement (Accord de financement négocié)	12
Appendice	
Logical framework (Cadre logique)	

Sigles et acronymes

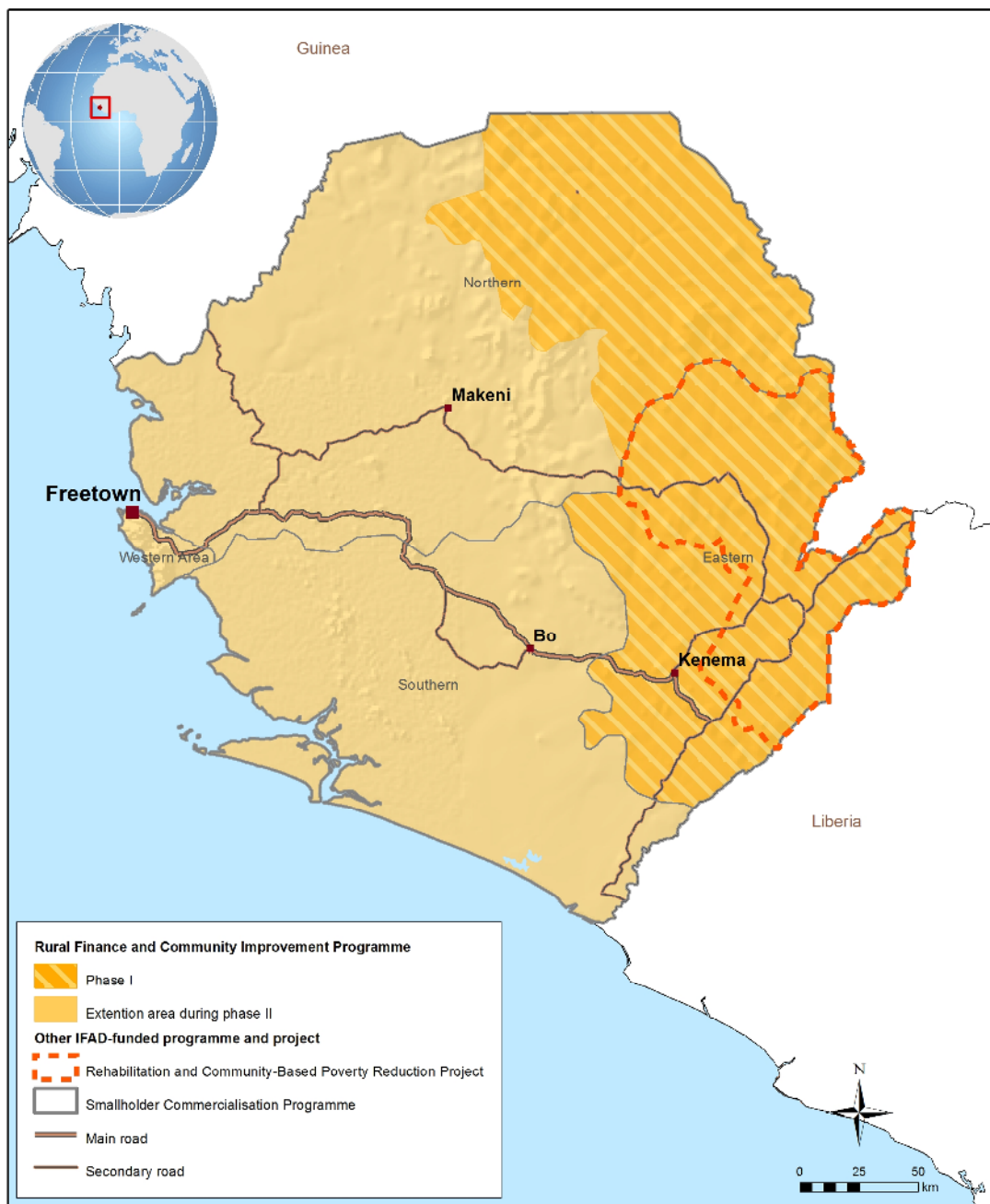
ASF	Association de services financiers
BSL	Bank of Sierra Leone
IFC	Société financière internationale
MAFSA	Ministère de l'agriculture, des forêts et de la sécurité alimentaire
MFDE	Ministère des finances et du développement économique
MOTI	Ministère du commerce et de l'industrie
NaSSIT	National Social Security and Insurance Trust, Sierra Leone
PACPP	Programme d'appui à la commercialisation de la production paysanne
PNDDA	Plan national de développement durable de l'agriculture 2010-2030
RCPRP	Projet de relèvement et de réduction de la pauvreté à assise communautaire
RFCIP	Programme de finance rurale et d'amélioration communautaire
S&E	Suivi-évaluation
UCN	Unité de coordination nationale

Carte de la zone du programme

Republic of Sierra Leone

Rural Finance and Community Improvement Programme - Phase II

President's report



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République de Sierra Leone

Programme de finance rurale et d'amélioration communautaire – Phase II

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur/bénéficiaire:	République de Sierra Leone
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture, des forêts et de la sécurité alimentaire
Coût total du programme:	38,1 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	7 375 000 DTS (équivalant approximativement à 11,2 millions d'USD)
Montant du don du FIDA:	7 375 000 DTS (équivalant approximativement à 11,2 millions d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
Cofinanceurs proposés:	National Social Security and Insurance Trust (NaSSIT), Société financière internationale (IFC) ou autre donateur
Montant du cofinancement proposé:	NaSSIT ou autre donateur: 6,9 millions d'USD IFC: 1,0 million d'USD
Conditions du cofinancement:	Prêt
Contribution de l'emprunteur/du bénéficiaire:	4,5 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	3,5 millions d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement, sous forme d'un prêt et d'un don, en faveur de la République de Sierra Leone pour le Programme de finance rurale et d'amélioration communautaire – Phase II, telle qu'elle figure au paragraphe 44.

Proposition de prêt et don à la République de Sierra Leone pour le Programme de finance rurale et d'amélioration communautaire – Phase II

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. En 2002, la Sierra Leone a vu s'achever une guerre civile qui avait duré près de 11 ans et qui a eu des conséquences économiques et sociales dévastatrices. Depuis la fin de la guerre, les conditions sociales, économiques et politiques ont considérablement évolué. La paix s'est installée dans le pays, et la population aspire à la démocratie.
2. Néanmoins, la Sierra Leone compte parmi les pays les moins avancés et bénéficie de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés. Le pays entre dans la catégorie des pays à faible revenu et à déficit vivrier, selon les critères établis par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Le *Rapport sur le développement humain 2011* (établi par le Programme des Nations Unies pour le développement) classe la Sierra Leone au 180^e rang sur 187 pays. La population est estimée à 5,8 millions d'habitants (2010), et son taux de croissance annuel est de l'ordre de 2,1%. Les deux tiers environ de la population vit en milieu rural et 70% environ au-dessous du seuil de pauvreté, pour la plupart dans l'extrême pauvreté; quelque 60% des jeunes (depuis les jeunes de 15 ans non scolarisés jusqu'aux adultes de 35 ans) sont soit au chômage, soit en sous-emploi; en 2009, l'espérance de vie à la naissance était de 48 ans, et seulement 41% de la population adulte savait lire et écrire; le taux d'alphabétisation des femmes était de 26,8%. En Sierra Leone, la pauvreté rurale est généralisée et profondément enracinée, situation qui est en relation directe avec les difficultés de production et de commercialisation des produits agricoles.
3. **Potentiel agricole.** L'agriculture est considérée comme le secteur prioritaire pour la réduction de la pauvreté en Sierra Leone aujourd'hui. Ce secteur a pris de l'importance et ses perspectives de développement semblent prometteuses. Ainsi, entre 2008 et 2009, il a enregistré une croissance de 4%. En outre, tous les sous-secteurs ont vu leur production s'accroître, en particulier celui des cultures végétales, qui a progressé de 5,2% grâce aux interventions des pouvoirs publics telles que la politique nationale de commercialisation (mécanisation agricole, transformation et commercialisation).
4. Pour tirer parti de ce nouvel élan, il convient de remédier aux contraintes que subissent les agriculteurs de nos jours. En particulier, l'accès à la main-d'œuvre et aux intrants est considéré comme un obstacle majeur à l'accroissement de la productivité et de la production. L'absence d'équipements de transformation modernes limite les possibilités de créer une valeur ajoutée, et l'insuffisance des infrastructures rurales (routes) freine l'accès des paysans aux marchés. Plus généralement, les agriculteurs sont pénalisés par le manque de services ruraux, y compris les services financiers (on estime que seulement 5% des paysans ont

actuellement accès aux services financiers). L'élimination des obstacles les plus fréquents représente un énorme potentiel.

B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

5. Les actions de développement du secteur rural et agricole répondent à de multiples orientations stratégiques, sous l'égide du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la sécurité alimentaire (MAFSA). Elles se sont traduites par l'instauration du Plan national de développement durable de l'agriculture 2010-2030 (PNDDA), et du Programme d'appui à la commercialisation de la production paysanne (PACPP), lequel a pour vocation de mettre en œuvre le PNDDA. L'amélioration de l'accès à des services financiers spécifiquement conçus pour le secteur rural est une composante critique de ce cadre global. L'accès à ces services complèterait les politiques publiques visant à accroître la productivité agricole et à promouvoir le développement des filières de produits ainsi que l'agriculture commerciale avec l'appui du secteur privé. La promotion du secteur de la finance rurale se voit donc accorder une priorité croissante, et figure au programme non seulement du MAFSA, mais aussi du Ministère des finances et du développement économique (MFDE) et de la Bank of Sierra Leone (BSL), comme le prévoit le Plan de développement du secteur financier. Cet engagement national se manifeste aussi par l'expansion du réseau des services financiers en milieu rural, permise par la croissance rapide des associations de services financiers (ASF) et des banques communautaires.
6. La stratégie du gouvernement présente un haut degré de convergence avec le mandat du FIDA, à savoir la réduction de la pauvreté en milieu rural. Comme le prévoit clairement le programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) 2010-2015, l'objectif stratégique consistant à soutenir la finance rurale en offrant aux ruraux pauvres un accès à des services financiers (épargne, crédit, transferts et envois de fonds) fiables et pérennes sera progressivement transposé à l'échelle nationale. Le gouvernement de la Sierra Leone ayant demandé que l'amélioration de l'accès à la finance rurale et aux produits financiers spécifiques pour l'agriculture fasse l'objet d'efforts supplémentaires, le programme proposé a été élaboré conjointement par le FIDA et le gouvernement à partir des résultats obtenus par le Programme de finance rurale et d'amélioration communautaire (RFCIP), en vue de renforcer et d'élargir le système financier rural en Sierra Leone, et de consolider les liens avec le secteur agricole. Dans le cadre de la stratégie nationale pour la croissance économique et le développement, qui élève le secteur agricole au rang de première priorité, la finance rurale est devenue un outil stratégique clé pour la promotion du développement agricole.

II. Description du programme

A. Zone d'intervention et groupe cible

7. **Couverture géographique.** Le programme sera mis en œuvre à l'échelle nationale et couvrira les 13 districts de la Sierra Leone. Les chefferies et les cantons seront classés par ordre de priorité en fonction des critères suivants: i) leur potentiel en matière de réduction de la pauvreté et de création d'emplois; ii) leur potentiel économique; et iii) leur couverture par des opérations du FIDA en cours, à savoir le Projet de relèvement et de réduction de la pauvreté à assise communautaire (RCPRP), le RFCIP et le Programme d'appui à la commercialisation de la production paysanne (PACPP), lequel s'inscrit dans le cadre du Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP). Le programme s'appuiera donc sur les progrès déjà accomplis et optimisera son impact en ciblant les paysans ainsi que les micro- et petits entrepreneurs opérant dans le secteur des activités productives, y compris les membres des organisations paysannes, dans les bas-fonds et dans les centres d'affaires agricoles.

8. **Stratégie de ciblage.** Le programme améliorera les conditions et les produits proposés par les ASF et les banques communautaires afin de les orienter plus spécifiquement vers les pauvres et de mieux desservir les familles paysannes. En outre, la transparence du processus d'approbation des prêts est importante pour que les pauvres ne soient pas évincés en cas de pénurie de fonds. Pour autant que chaque ASF et banque communautaire soit à même d'élargir la clientèle desservie dans les villages, le programme pourrait concerner 285 000 ménages (plus de 35% de l'ensemble des ménages ruraux) au cours de ses neuf années de mise en œuvre, en proposant au moins un produit financier. La majorité de ces ménages sera pauvre et marginalisée. L'orientation du programme vers la population pauvre vient compléter l'action de projets tels que le RCPRP, qui travaille avec les couches les plus pauvres de la population rurale – un groupe de plus en plus susceptible d'utiliser des services bancaires – en leur fournissant des services financiers. Des efforts spéciaux ont été déployés pour adapter les produits financiers aux besoins de ce groupe social. Sur la base des enquêtes et des observations sur le terrain, trois produits financiers agricoles seront proposés: i) des prêts pour financer les campagnes agricoles; ii) des prêts à la remise en état des terres; et iii) des prêts pour l'achat de matériel et les activités de transformation.
9. **Stratégie en matière d'égalité des sexes.** Le programme veillera à prendre en compte la problématique hommes-femmes, soutiendra l'autonomisation des femmes et ciblera spécifiquement les jeunes, afin d'assurer une participation maximale de ces groupes vulnérables aux activités du programme. Ces mesures comprendront i) la fourniture par les banques communautaires de produits adaptés aux besoins des femmes et des jeunes; ii) l'adoption d'un système d'apprentissage sexospécifique; iii) l'instauration de quotas de participation des femmes et des jeunes aux activités du programme (par exemple, parité hommes-femmes au sein du personnel des banques et de leur conseil d'administration); cours d'alphabétisation et de calcul auprès des associations féminines actives en matière d'épargne et d'emprunts; campagne de communication et de sensibilisation en direction des pauvres et des femmes; et suivi-évaluation (S&E) différencié en fonction des sexes et de l'âge.

B. Objectif de développement du programme

10. Conformément aux objectifs prioritaires pour le pays, tels que formulés dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et le PNDDA, l'objectif général du programme est de réduire de façon durable la pauvreté rurale et l'insécurité alimentaire des ménages. L'objectif du programme en matière de développement est d'améliorer l'accès aux services financiers ruraux dans le but de favoriser le développement du secteur agricole. Afin de combler les lacunes dans les districts non couverts par RFCIP et de consolider les progrès accomplis, le programme proposé transposera le RFCIP en cours à l'échelle nationale et établira des liens avec d'autres projets soutenus par le FIDA et d'autres donateurs. Ces liens renforceront et développeront le système financier rural pour lui permettre de répondre, à long terme, aux besoins des collectivités rurales qu'il dessert.

C. Composantes/résultats

11. **Composante 1: renforcement et expansion du système de finance rurale.** Le résultat global attendu de cette composante est qu'elle aboutisse à la mise au point de produits financiers facilitant la production et la commercialisation des denrées agricoles, et qu'elle offre à au moins 35% de la population rurale un accès aux services financiers ruraux. Les paysans seront en mesure d'améliorer leur production agricole, parce qu'ils disposeront des ressources financières leur permettant d'acheter les intrants nécessaires pour accroître leur production. La composante compte deux sous-composantes: i) la mise sur pied d'établissements de finance rurale viables et autonomes; et ii) la promotion de produits financiers agricoles par l'intermédiaire du mécanisme de financement agricole (*Agricultural Finance Facility*) et de la dotation en fonds propres des banques communautaires. Cette composante permettra donc de consolider et d'assurer la viabilité de

87 établissements de finance rurale – existants et en projet – et d’apporter l’appui technique nécessaire. Une institution faîtière sera créée, avec les mandats suivants: i) fourniture d’un soutien technique à l’appui d’une gestion adéquate et d’une bonne performance de ces établissements; ii) mise en conformité avec la réglementation financière; et iii) mise à disposition des liquidités nécessaires, par l’intermédiaire des banques communautaires et des ASF pour répondre aux besoins de la population rurale en matière de prêts, et en particulier de financements à terme.

12. Dans cette approche complète et détaillée du développement de l’accès au système financier rural, la viabilité à long terme, l’autonomie opérationnelle et une stratégie de sortie claire revêtent une importance considérable, qui se reflétera dans le plan d’activité de l’institution faîtière, des banques communautaires et des ASF. Le programme financera temporairement les coûts d’exploitation des établissements de finance rurale, mais ce soutien sera strictement fondé sur leur plan d’activité et sera échelonné au regard de la stratégie de sortie.
13. **Composante 2: gestion et coordination du programme.** Cette composante aura pour objet de garantir une gestion efficiente et efficace du programme afin d’atteindre les résultats escomptés. Les considérations relatives à l’égalité hommes-femmes, aux jeunes, à l’environnement, à la gestion des savoirs et à la communication seront intégrées à tous les aspects de la gestion du programme, ainsi qu’aux activités de l’unité de coordination nationale (UCN). Les indicateurs de performance incluront la qualité et la réalisation, dans les délais prévus, des plans de travail et budget annuels, la remise dans les délais des rapports d’avancement, et la préparation de rapports d’audit annuels. Un système de S&E opérationnel sera mis au point pour assurer le suivi des indicateurs clés et des niveaux effectifs des décaissements en regard des prévisions budgétaires.
14. Les composantes du programme ont été conçues pour se renforcer mutuellement. La répartition des activités sera déterminée sur la base d’un processus participatif et répondant à la demande, dans le cadre duquel la capacité du programme à produire des résultats sera mise en relation directe avec la satisfaction des besoins du secteur rural en matière d’assistance technique et de financement.

III. Exécution du programme

A. Approche

15. Le but principal du programme est de renforcer la capacité des prestataires de services financiers ruraux à élargir la clientèle desservie et à fournir des services répondant à la demande des collectivités rurales. Une caractéristique fondamentale du programme est son approche fondée sur des méthodes commerciales et ce, dès le niveau de détail, avec la création d’ASF et de banques communautaires sur la base de plans d’activité viables, ainsi que leur gestion selon des principes commerciaux. De même, au niveau du client final, l’accès aux services financiers ruraux sera fourni et géré sur la base de plans d’activité viables. À tous les niveaux, il sera essentiel que le soutien apporté par le programme soit évalué en fonction des résultats et de la performance au regard des plans d’activité et des dossiers de demande de prêt. Des conditions relatives aux performances et aux résultats figureront dans tous les accords de prêt et de soutien financier, d’un bout à l’autre de la chaîne.
16. Étant donné que la création de capacités institutionnelles nécessite du temps, le programme sera exécuté sur une durée de neuf ans et en trois phases, le démarrage de chaque nouvelle phase étant conditionné par des indicateurs clés. Cette approche échelonnée permet d’assurer un suivi progressif du niveau d’autonomie des établissements de finance rurale et de mettre en œuvre une stratégie de sortie.

B. Cadre organisationnel

17. La surveillance générale du programme sera assurée par un comité de pilotage du programme (CPP), coprésidé par le MAFSA et le MFDE. Ce comité fera appel à l'UCN existante pour son secrétariat et sera chargé de formuler les orientations d'action générales. L'UCN assurera le suivi de la mise en œuvre des décisions du CPP. Comme pour le RFCIP, le MAFSA sera l'organe d'exécution principal, assumant la responsabilité générale du programme, mais il délèguera les tâches d'exécution et de coordination au jour le jour à l'UCN, unité qui est actuellement responsable de tous les programmes et projets financés par le FIDA dans le pays. La responsabilité des activités techniques en matière de finance rurale (prestation de services aux banques communautaires et aux ASF, dotation en fonds propres des banques communautaires et administration du mécanisme de finance agricole) sera déléguée – sur la base d'un accord subsidiaire – à l'institution faîtière. Le programme sera en outre soutenu par des partenaires stratégiques clés tels que le MFDE, le MOTI, la BSL, le secteur privé (en particulier des investisseurs externes tels que le National Social Security and Insurance Trust) et des donateurs, de façon à adopter une approche inclusive et harmonisée de la finance rurale.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

18. Un système intégrant la planification, le S&E et la gestion des savoirs sera mis en place, avec les objectifs suivants: i) fournir aux parties prenantes les informations et les analyses nécessaires pour piloter la mise en œuvre du programme de façon à leur permettre d'évaluer les performances, de repérer les difficultés, de mettre en évidence les réussites et de tirer les enseignements pour qu'ils puissent prendre des décisions en vue d'améliorer la performance du programme; ii) fournir au MAFSA et aux autres ministères (MOFED, MOTI) des informations sur les progrès réalisés, de façon à mesurer la contribution du programme à l'exécution du PNDDA et du Programme national d'investissement agricole, et à faciliter la coordination et les synergies avec les autres projets en cours; iii) suivre l'influence et l'impact du programme sur l'instauration de processus participatifs favorisant la pleine participation des groupes vulnérables et évitant l'accaparement par les élites; iv) fournir aux communautés des rapports réguliers présentant les analyses et les données comparatives dont elles ont besoin pour demander des services d'appui appropriés; et v) informer l'équipe de gestion du programme de pays du FIDA des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du COSOP. L'UCN administrera ce système en collaboration avec la division du MAFSA chargée de la planification, de l'évaluation, du suivi et des statistiques.
19. Le cycle intégré de planification et de S&E débutera avec la préparation du plan de travail et budget annuel, fondée sur une approche ascendante et induite par la demande, à laquelle participeront les bénéficiaires et toutes les parties prenantes au programme. Ce système intégré assurera les tâches suivantes: i) mesurer la réalisation des indicateurs du cadre logique (y compris le Système de gestion des résultats et de l'impact [SYGRI]); ii) évaluer la pertinence de la stratégie, des méthodes et des processus d'exécution du programme; iii) évaluer la performance des organes d'exécution et des prestataires de services; iv) évaluer les résultats et l'impact du programme sur les moyens de subsistance des agriculteurs participants, et en particulier des ménages vulnérables, des femmes et des jeunes; v) mettre en évidence les réussites et les bonnes pratiques; et vi) partager les savoirs avec les parties prenantes au programme afin d'encourager le dialogue et la prise de décision.

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

20. **Gestion financière.** Le programme sera mis en œuvre à l'aide des systèmes de gestion financière du Gouvernement de la Sierra Leone, et adoptera des principes comptables conformes aux normes comptables internationales et aux exigences du

gouvernement. Le MAFSA et l'UCN seront responsables devant le gouvernement et le FIDA de la bonne utilisation des fonds, en conformité avec l'accord de financement et les conditions générales du FIDA. L'UCN peut se prévaloir d'un historique satisfaisant dans la gestion des financements du FIDA. D'après l'évaluation menée par le FIDA, l'UCN a mis en place une gestion financière adéquate, qui couvre l'organisation et la dotation en personnel, les budgets, les dispositions en matière de flux de fonds et de décaissements, les contrôles internes, les principes comptables, les politiques et les procédures, le suivi et les comptes rendus, et l'audit externe.

21. Tous les décaissements seront conformes aux procédures de décaissement du FIDA, telles que décrites dans la lettre à l'emprunteur et le manuel de décaissement des prêts. Les paiements effectués dans toutes les catégories seront répartis pour moitié entre le prêt et le don. Les comptes seront les suivants: i) un compte désigné en USD; ii) un compte de projet en monnaie locale; et iii) un compte de financement de contrepartie en monnaie locale sera ouvert et tenu auprès d'une banque agréée par le FIDA. Les transferts de fonds au profit de la principale partie au programme, l'institution faîtière, seront versés sur un compte de programme séparé, agréé par le FIDA. L'institution faîtière sera chargée de soumettre des rapports financiers à l'UCN, tandis que l'UCN sera responsable de l'établissement des états financiers consolidés du programme. Des auditeurs externes, dont les qualifications et l'expérience auront l'agrément du FIDA, seront nommés pour mener un audit annuel des états financiers du programme conformément aux Normes internationales d'audit. Outre l'opinion d'audit standard prévue dans les Directives du FIDA relatives à l'audit des projets, le Fonds demandera une opinion d'audit distincte sur l'utilisation du mécanisme de financement agricole, géré par l'institution faîtière.
22. **Passation des marchés.** En décembre 2004, la Sierra Leone a adopté la loi sur les marchés publics. Dans l'ensemble, la législation et la réglementation de la Sierra Leone en matière de passation des marchés sont conformes aux directives du FIDA; par conséquent, la passation des marchés au titre du programme proposé sera menée conformément aux procédures nationales, dans la mesure où elles sont compatibles avec les directives du FIDA en vigueur, et sera soumise à l'obligation de contrôle préalable par le FIDA en ce qui concerne les seuils fixés pour les marchés de fournitures, de travaux et de services. Chaque contrat devant être financé par le FIDA sera inclus dans le programme de passation des marchés préparé par l'UCN et convenu avec le FIDA.
23. **Gouvernance.** La Sierra Leone, qui s'est vu attribuer en 2012 une note de 3,1 (sur un maximum de 10) dans l'indice de perception de la corruption, a fait de la lutte contre la corruption une priorité nationale. Au regard de ces efforts, la promotion persistante des principes de bonne gouvernance dans la conception et la mise en œuvre du programme est extrêmement pertinente. Elle suppose un effort soutenu en matière de bonne gouvernance, y compris la gestion fiduciaire ainsi que les mesures du côté de l'offre et de la demande. Du côté de l'offre, les mesures adoptées favorisent le renforcement de l'efficacité et de l'efficacités internes dans la fourniture des biens et services publics. Néanmoins, le programme se concentrera sur les initiatives du côté de la demande, qui encouragent la participation active des bénéficiaires ou clients, afin qu'ils puissent faire entendre leur voix dans la prise de décision et les processus de suivi à mettre en œuvre pour atteindre les résultats prévus en matière de développement. Les principes de transparence, de responsabilisation et de participation seront appliqués en sensibilisant les communautés aux principes et processus de bonne gouvernance, qui visent à atténuer le risque de corruption et à promouvoir une utilisation plus efficace des ressources du programme.
24. Pour assurer une bonne gouvernance, le gouvernement a défini les éléments clés qui doivent être mis en valeur et intégrés à l'exécution du programme. Il s'agit notamment des aspects suivants: i) communiquer, davantage et régulièrement, les informations auprès d'un large public, notamment auprès des communautés;

ii) encourager la surveillance par les bénéficiaires et la société civile, en particulier pour les besoins du suivi et afin que les informations relatives au programme puissent faire l'objet de débats ouverts (on notera à ce sujet que les ASF, les banques communautaires et les organisations paysannes seront également représentées au conseil d'administration de l'institution faîtière); iii) mettre en œuvre un dispositif réactif de traitement des plaintes; et iv) appliquer de solides principes de comptabilité et d'audit dans le contexte d'une gestion financière rigoureuse. Les documents dont le FIDA est en partie à l'origine se conformeront à la Politique du FIDA en matière de diffusion des documents. L'application de ces mesures conduira à améliorer la transparence et la responsabilisation dans la mise en œuvre du programme.

E. Supervision

25. Le programme sera supervisé directement par le FIDA. Le gouvernement, les partenaires d'exécution et les bénéficiaires participeront aux missions annuelles de supervision – y compris, si nécessaire, aux missions de suivi. La supervision ne sera pas conçue comme une inspection générale ou une évaluation, mais sera au contraire l'occasion d'évaluer conjointement les progrès accomplis et les enseignements à tirer, et de réfléchir aux moyens d'améliorer la mise en œuvre et l'impact. Les missions feront partie intégrante du cycle de gestion des savoirs, et les membres des missions joueront un rôle de soutien et d'accompagnement à l'égard du personnel du programme et des prestataires de services. Il est également prévu de mener deux examens intermédiaires conjoints, qui se dérouleront en étroite collaboration avec les principales parties prenantes.

IV. Coût, financement et avantages du programme

A. Coût du programme

26. Le coût total du programme est estimé à 38,15 millions d'USD sur neuf ans. Le coût de base est estimé à 36,96 millions d'USD, et les aléas d'exécution et financiers représentent 3% du coût total du programme.

B. Financement du programme

27. Le programme sera financé par le FIDA, le Gouvernement de la Sierra Leone, le National Social Security and Insurance Trust (NaSSIT), l'IFC, un autre donateur et les bénéficiaires. La contribution du FIDA se montera à 14,750 millions de DTS (22,3 millions d'USD, dont 50% sous forme de prêt et 50% sous forme de don). La contribution du NaSSIT ou d'un autre donateur s'élèvera à 6,9 millions d'USD et financera le mécanisme de financement agricole, les fonds propres des banques communautaires et la capitalisation de l'institution faîtière. La contribution de l'IFC¹, de 1 million d'USD, financera la capitalisation de l'institution faîtière. La contribution du gouvernement est estimée à environ 4,5 millions d'USD et couvrira les impôts et taxes (12% du coût total) ainsi que la contribution aux immobilisations de l'institution faîtière. Environ 3,4 millions d'USD (9% du coût total) seront fournis par les bénéficiaires.

¹ Dans le cas où le cofinancement de l'IFC ne serait pas confirmé, le NaSSIT financera entièrement la capitalisation des banques communautaires.

Sierra Leone
Programme de finance rurale et d'amélioration communautaire (RFOP2)
Composantes par financeurs
(en milliers d'USD)

	Gouvernement		FIDA		Bénéficiaires		NASST		IFC		Total		Monnaie locale		
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Devises étrangères	(hors taxes)	Droits et taxes
A. Consolidation du système de finance rurale															
Établissements de finance rurale durables et autonomes	3 705	13,4	17 575	63,6	3 477	12,6	2 880	10,5	-	-	27 647	72,5	1 177	23 765	2 705
Promotion des produits financiers agricoles par le biais du mécanisme de finance agricole	-	-	-	-	-	-	4 000	80,0	1 000	20,0	5 000	13,1	-	5 000	-
Sous-total Consolidation du système de finance rurale	3 705	11,3	17 575	53,8	3 477	10,7	6 880	21,1	1 000	3,1	32 647	85,6	1 177	28 765	2 705
B. Gestion et coordination du programme	760	13,8	4 740	86,2	-	-	-	-	-	-	5 501	14,4	825	3 915	760
Total des coûts du programme	4 465	11,7	22 316	58,5	3 477	9,1	6 880	18,1	1 000	2,6	38 147	100,0	2 002	32 680	3 465

28. Le prêt et le don du FIDA seront alloués aux catégories (provisaires) de dépenses suivantes: i) travaux de génie civil (12% du coût total); ii) équipement, biens et véhicules (12%); iii) renforcement des capacités (24%)²; iv) salaires et indemnités (29%)³; v) fonctionnement et entretien (13%); et vi) divers (10%).

C. Résumé des avantages et analyse économique

29. **Bénéficiaires.** En soutenant directement le système financier rural, le programme touchera une population d'environ 285 000 ménages agricoles, à supposer que, en moyenne, chaque banque communautaire desserve 10 000 ménages ruraux et que chaque ASF en desserve 1 000. La majorité de ces ménages bénéficieront de prêts pour financer les campagnes agricoles, mais certains contracteront des prêts à la remise en état des terres et à l'achat de matériel.
30. **Avantages.** Les principaux avantages à attendre de ce programme de finance rurale découlent d'un accès amélioré aux services financiers, facteur critique pour stimuler le développement économique et réduire la pauvreté en milieu rural. Grâce aux services financiers et aux produits qu'il offre, le programme aura un impact significatif sur l'amélioration des activités agricoles et de la production agricole ainsi que sur l'accroissement des rendements et de la productivité.
31. Le soutien apporté par le programme aux ASF et aux banques communautaires – y compris l'investissement en fonds propres dans les banques et le soutien fourni par l'institution faîtière – conduira à l'amélioration de la performance financière et de la qualité des services fournis par les établissements financiers. On peut donc s'attendre à ce que les ASF et les banques communautaires desservent une clientèle plus large, offrent des produits plus diversifiés (en particulier des prêts agricoles) et deviennent plus rentables et durables, ce qui leur permettrait d'assurer leur viabilité à long terme et leur autonomie opérationnelle. D'autres avantages institutionnels seront: i) une meilleure aptitude des banques communautaires et des ASF à offrir une gamme de produits financiers agricoles aux petits agriculteurs ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises du secteur agricole; ii) une intégration plus poussée des établissements informels et semi-formels dans le secteur financier; iii) une meilleure capacité de la BSL et du MFDE à s'acquitter de leur mandat respectif; et iv) l'amélioration des services fournis au réseau des banques communautaires et des ASF par l'institution faîtière.
32. Les principaux avantages attendus du programme sur ses neuf années de mise en œuvre sont les suivants: i) 285 000 ménages ruraux auront accès à au moins un produit financier; ii) 175 000 prêts ruraux seront accordés dans l'ensemble du pays; iii) 72 millions d'USD seront accordés progressivement sous forme de prêts au

² La catégorie "renforcement des capacités" comprend la formation et des ateliers, la rémunération des consultants, l'assistance technique et une campagne radiophonique.

³ Environ 80% (3,4 millions de DTS) des dépenses dans cette catégorie serviront à financer les salaires et indemnités du personnel des 87 établissements de finance rurale et de l'institution faîtière, en tant que soutien initial au secteur de la finance rurale; le reste financera les salaires liés à la gestion du programme.

secteur rural; iv) 87 ASF et banques communautaires, durables et rentables, fonctionneront sur la base de performances financières améliorées d'ici à 2017; v) une institution faîtière durable apportera son soutien au secteur; vi) l'impact sur la production agricole, et par conséquent sur la sécurité alimentaire, sera renforcé; vii) plus de 100 000 ménages bénéficieront d'une meilleure sécurité alimentaire et d'une augmentation de leur trésorerie; viii) les importations de denrées alimentaires (principalement le riz) diminueront, renforçant ainsi la balance des paiements et le budget du pays; et ix) la BSL sera un établissement plus solide, fournissant au secteur un soutien réglementaire et en matière de contrôle.

33. **Viabilité économique et analyse de sensibilité.** Le taux de rentabilité économique (TRE) du programme est estimé à 11,3%, avec une valeur actuelle nette de 2,1 millions d'USD. Ces données montrent que, sur la base d'un coût d'opportunité du capital de 10%, le programme présente un TRE satisfaisant, et se justifie donc sur le plan économique. Les résultats de l'analyse de sensibilité sont eux aussi satisfaisants. La viabilité économique du programme résiste bien à une évolution défavorable des coûts du programme, et celui-ci reste malgré tout viable dans l'hypothèse d'une augmentation des dépenses d'investissement et de fonctionnement ou d'un retard dans la concrétisation des avantages.

D. Durabilité

34. L'approche du programme, son phasage et sa conformité avec les bonnes pratiques ont été conçus de façon à ce que le réseau de services financiers soit durable et qu'il continue à se développer dans le pays. Cette approche comprend une stratégie de sortie bien définie, prévoyant l'extinction du soutien du FIDA au secteur de la finance rurale. Le programme favorise la durabilité à plusieurs niveaux: i) une gamme de services sera fournie aux segments les plus pauvres de la population par 87 établissements de finance rurale opérationnellement viables (ces établissements appartiendront à leurs membres et fourniront des produits d'épargne et de crédit, ainsi que d'autres produits financiers); ii) l'institution faîtière sera opérationnellement durable et gèrera un fonds de crédit de gros renouvelable (outre les services techniques et de gestion qu'elle fournira au réseau des établissements de finance rurale); iii) grâce à l'accès aux services d'épargne et de crédit, les agriculteurs et les exploitants de petites entreprises disposeront de capitaux supplémentaires à investir pour développer leur activité, ainsi que d'un moyen de diversifier leurs sources de revenus, ce qui augmentera la rentabilité de leur activité et contribuera à réduire la pauvreté; iv) par le biais des banques communautaires et des ASF, un plus grand nombre d'acteurs seront intégrés au secteur financier officiel, ce qui renforcera sa base de dépôts et sa liquidité; v) la BSL sera mieux en mesure d'appliquer effectivement la réglementation et d'assurer la surveillance du secteur de la finance rurale, ce qui améliorera la situation opérationnelle de la BSL et de l'ensemble du système bancaire; et vi) la preuve sera fournie aux investisseurs externes que les investissements dans le secteur rural peuvent être rentables et assortis d'une bonne gestion des risques.

E. Identification et atténuation des risques

35. Les principaux risques d'exécution portent sur les aspects suivants: i) un contexte de l'action publique peu propice et/ou des interférences politiques; ii) la capacité des banques communautaires et des ASF à préserver la solidité de leurs portefeuilles et à gérer leurs activités selon des principes commerciaux; iii) la capacité à transformer l'apport de ressources supplémentaires en flux de financements au bénéfice du secteur agricole; et iv) la défaillance de banques communautaires ou d'ASF. Les mesures d'atténuation comprennent une large concertation avec les multiples parties prenantes, le soutien à l'institution faîtière dans l'assistance qu'elle apporte aux banques communautaires et aux ASF, le recrutement de personnel qualifié, un suivi étroit assuré par l'institution faîtière et par la BSL, ainsi qu'une action volontariste et continue en faveur du renforcement des capacités.

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

36. Le programme est conforme à toutes les stratégies et politiques du FIDA applicables, et notamment les suivantes: i) Cadre stratégique du FIDA 2011-2015; ii) Politique en matière de ciblage; iii) Politique concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; iv) Politique en matière de finance rurale; v) Stratégie pour le secteur privé: développement et partenariat; vi) Politique relative aux entreprises rurales; vii) Politique relative à la supervision et à l'appui à l'exécution; viii) Politique en matière d'approches sectorielles du développement agricole et rural; ix) Politique et stratégie concernant la présence dans les pays; x) Politique de gestion de l'environnement et des ressources naturelles; xi) procédures d'évaluation environnementale et sociale; et xii) Politique en matière de diffusion des documents (2010). Étant donné la nature et la portée des effets environnementaux à prévoir, le programme est classé comme une intervention de catégorie B. Ses éventuels effets préjudiciables sur l'environnement sont considérés comme étant maîtrisables.

B. Alignement et harmonisation

37. Le gouvernement et le FIDA ont le même point de vue sur l'utilisation de l'agriculture et de l'accès aux services financiers comme vecteur d'amélioration des moyens de subsistance et des revenus en milieu rural. Le présent programme, envisagé dans le COSOP actuel pour la Sierra Leone, est une réponse directe aux objectifs formulés dans le Plan de développement du secteur financier et le PACPP (lequel constitue le programme national de mise en œuvre du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine [PDDAA]). En outre, il est prévu que le programme collabore étroitement avec d'autres interventions en cours dans le secteur agricole du pays, afin que les petits agriculteurs, en particulier, aient accès à des services aussi bien financiers que non financiers dans le cadre de l'effort plus général d'amélioration de la productivité agricole.

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

38. **Caractéristiques innovantes du programme.** Le programme tire parti des aspects innovants du RFCIP et élargit la clientèle bénéficiaire des services de finance rurale. En particulier, il introduira l'investissement privé dans les services financiers agricoles et élargira la gamme des services proposés. Cette approche réduit le montant de capitaux à risques que le FIDA doit investir, et établit un lien entre de petites entités participatives telles que les ASF et le secteur financier officiel. L'innovation majeure qui se concrétisera avec la réussite du programme consiste à démontrer que l'activité de prêt rural en Sierra Leone peut être une activité rentable, ce qui devrait attirer davantage d'investissements privés dans les services bancaires ruraux.
39. Les modalités opérationnelles des établissements de finance rurale feront une place importante à la construction de liaisons durables avec le secteur financier. À plus long terme, le programme vise à encourager la reproduction des expériences positives, sur la base des enseignements acquis, lorsque les conditions s'y prêteront. Le résultat attendu est que tous les établissements de finance rurale soient autonomes cinq ans avant l'achèvement du programme et soient fermement engagés en faveur du financement agricole.

D. Participation à l'élaboration des politiques

40. Le FIDA continuera à mener une action de concertation et de dialogue avec le gouvernement dans le domaine prioritaire que constitue la finance rurale, en vue d'ancrer les établissements de finance rurale à assise communautaire dans le système financier global. Le programme renforcera la concertation sur la finance rurale, notamment au regard de la problématique hommes-femmes, par le biais du soutien institutionnel qu'il apportera à la BSL en matière de renforcement des capacités.

VI. Instruments et pouvoirs juridiques

41. Un accord de financement entre la République de Sierra Leone et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur/au bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe en annexe.
42. La République de Sierra Leone est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
43. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères en matière de prêts.

VII. Recommandation

44. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Sierra Leone un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à sept millions trois cent soixante-quinze mille droits de tirage spéciaux (7 375 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République de Sierra Leone un don d'un montant équivalant à sept millions trois cent soixante-quinze mille droits de tirage spéciaux (7 375 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Negotiated financing agreement: "Rural Finance and Community Improvement Programme - Phase II"

(Negotiations concluded on 13 March 2013)

Loan Number: [click and insert number]

Grant Number: [click and insert number]

Programme Title: Rural Finance and Community Improvement Programme – Phase II ("RFCIP2" or "the Programme")

The Republic of Sierra Leone (the "Borrower/Recipient")

and

The International Fund for Agricultural Development (the "Fund" or "IFAD")

(each a "Party" and both of them collectively the "Parties")

hereby agree as follows:

PREAMBLE

WHEREAS, the Borrower/Recipient intends to obtain co-financing from the National Social Security and Insurance Trust (NaSSIT), the International Finance Corporation (IFC) or other donor to supplement the financing of activities under this Programme.

WHEREAS, the Fund has agreed to extend to the Borrower/Recipient a loan (the "Loan") and a grant (the "Grant") for the purpose of financing the Rural Finance and Community Improvement Programme – Phase II described in Schedule 1 to this Agreement (the "Programme").

NOW THEREFORE, the Parties hereto hereby agree as follows:

Section A

1. The following documents collectively form this Agreement: this document, the Programme Description and Implementation Arrangements (Schedule 1), the Allocation Table (Schedule 2), and the Special Covenants (Schedule 3).

2. The Fund's General Conditions for Agricultural Development Financing dated 29 April 2009, as may be amended from time to time (the "General Conditions") are annexed to this Agreement, and all provisions thereof shall apply to this Agreement. For the purposes of this Agreement the terms defined in the General Conditions shall have the meanings set forth therein.

3. The Fund shall provide a Loan and a Grant to the Borrower/Recipient (the "Financing"), which the Borrower/Recipient shall use to implement the Programme in accordance with the terms and conditions of this Agreement.

Section B

1. A. The amount of the Loan is seven million three hundred and seventy-five thousand Special drawing rights (SDR 7 375 000).
B. The amount of the Grant is seven million three hundred and seventy-five thousand Special drawing rights (SDR 7 375 000).
2. The Loan is extended on highly concessional terms, as defined in the General Conditions. The Loan granted on highly concessional terms is free of interest but bears a service charge of three fourths of one per cent (0.75%) per annum payable semi-annually in the Loan Service Payment Currency, and has a maturity period of forty (40) years, including a grace period of ten (10) years starting from the date of approval of the Loan by the Fund's Executive Board.
3. The Loan Service Payment Currency shall be United States Dollars.
4. The first day of the applicable Fiscal Year shall be January 1st.
5. Payments of principal and service charge shall be payable on each May 1st and November 1st.
6. There shall be three Accounts:
 - "Designated Account" in United States Dollars, to be opened in a bank acceptable to the Fund.
 - "Programme Account A" in local currency, to be opened in a bank acceptable to the Fund for the benefit of the National Coordination Unit ("NCU").
 - "Programme Account B" in local currency for counterpart financing, to be opened in a bank acceptable to the Fund.
7. The Borrower/Recipient shall provide counterpart financing for the Programme in the amount of approximately four million five hundred thousand United States Dollars (USD 4 500 000) to cover taxes and duties, the fixed assets contribution to the APEX Bank "the APEX" and other Programme implementation costs, including supervision, in accordance with the approved Annual Work Plan and Budget ("AWPB") of the Programme.

Section C

1. The Lead Programme Agency ("LPA") shall be Ministry of Agriculture, Forestry and Food Security ("MAFFS"), which shall have the overall responsibility for the implementation of the Programme.
2. The following are designated as additional Programme Parties: the NCU and the APEX.
3. The Programme Completion Date shall be the ninth anniversary of the date of entry into force of this Agreement.

Section D

The Financing will be administered and the Programme supervised by the Fund.

Section E

1. The following are designated as additional grounds for suspension of this Agreement:

- (a) the Programme Implementation Manual ("PIM"), or any provision thereof, has been waived, suspended, terminated, amended or modified without the prior consent of the Fund, and the Fund has determined that such waiver; suspension, termination, amendment or modification has had, or is likely to have, a material adverse effect on the Programme;
- (b) Except if directed by the Bank of Sierra Leone ("BoSL"), the core staff of the APEX (Managing Director, internal auditor and all directors positions of Banking Department, Refinancing Department, Account and Budget Department and Inspection Department have been replaced without prior no objection of IFAD;
- (c) The Agricultural Finance Facility ("AFF") Credit Policy and Procedures are modified without the prior no objection of IFAD;
- (d) The AFF audit is not provided six months after the annual closure of accounts (at the latest 30 June of each Programme Implementation year); and
- (e) The Subsidiary Agreement with the APEX, or any provision thereof, has been waived, suspended, terminated, amended or modified without the prior consent of the Fund.

2. The following are designated as additional conditions precedent to withdrawal:

- (a) The Designated Account and the Programme Accounts have been duly opened in banks acceptable to IFAD.
- (b) A draft PIM has received the IFAD's no objection.
- (c) The Subsidiary Agreement between the NCU and the APEX has obtained IFAD's no objection.
- (d) Core staff positions of the APEX (Managing Director as well as Director of Banking Department, Refinancing Department, Account and Budget Department, Inspection Department, and Internal Auditor) have been confirmed by BoSL and obtained IFAD's no objection.
- (e) Approval from the BoSL has been received for the licensing of the APEX under the Other Financial Service Act (the "OFS Act"), 2001.
- (f) A Memorandum of Understanding ("MoU") between the BoSL and the APEX has obtained IFAD's no objection.
- (g) BoSL has provided authorization to the Financial Service Associations ("FSA") to deliver banking services on behalf of Community Banks under an Agency Agreement.
- (h) APEX has developed agriculture credit policies and procedures and has obtained the no objection by IFAD.
- (i) The Programme Steering Committee ("PSC") and the AFF Steering Committee have been established.

3. This Agreement is subject to ratification by the Borrower/Recipient.

4. The following are the designated representatives and addresses to be used for any communication related to this Agreement:

For the Borrower/Recipient:

Minister of Finance and Economic Development (MOFED)
Treasury Building
George Street
Freetown, Sierra Leone

For the Fund:

The President
International Fund for Agricultural development
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italy

This Agreement, dated [click and type], has been prepared in the English language in six (6) original copies, three (3) for the Fund and three (3) for the Borrower/Recipient.

REPUBLIC OF SIERRA LEONE

[insert NAME of the Authorised Representative]
[insert his title]

INTERNATIONAL FUND FOR
AGRICULTURAL DEVELOPMENT

Kanayo F. Nwanze
President

Schedule 1

Programme Description and Implementation Arrangements

I. Programme Description

1. *Target Population.* The Programme shall benefit the economically active rural poor including farmers and micro-and small-scale entrepreneurs, with special attention given to rural women and youth in the whole country covering all districts (13 districts, including rural areas of the Western District, outside Freetown) (the "Programme Area").
2. *Goal.* The goal of the Programme is to reduce rural poverty and household food insecurity on a sustainable basis.
3. *Objectives.* The objective of the Programme is to improve access to rural financial services, thereby enabling development of the agricultural sector. The Programme will up-scale the on-going Rehabilitation and the Rural Finance and Community Improvement Programme ("RFCIP") to a national level and forge linkages with other IFAD and donor supported projects, promoting long-term sustainability of the programme supported Rural Financial Institutions.
4. *Components.* The Programme shall consist of the following components:

Component 1: Strengthening and Expanding the Rural Finance System

This component has the overall objective of developing the agricultural sector in Sierra Leone and of providing access of the targeted rural population to rural finance services. It focuses on consolidating and ensuring the sustainability and impact of the Rural Financial Institutions ("RFIs") including Community Banks ("CBs"), which shall be strengthened and expected to be fully operational. Moreover, this component shall include strengthening the technical support to the RFIs through the consolidation and establishment of the APEX.

A. Sub-component 1: Sustainable and Autonomous RFIs

A.1 Support to the APEX. This subcomponent shall be built on the consolidation and transformation of the experiences of the Technical Assistance Agency ("TAA") and the supporting role it has provided in the field of rural financial services. The TAA will be transformed into an APEX institution, which shall be established as the key Programme Party for all services related to the continued growth and sustainability of the RFIs. The mission of the APEX is to provide vital banking and non-banking demand-driven support services to CBs and FSA with the aim of improving their operational efficiency and effectiveness, thus transforming them into efficient and sustainable financial intermediaries/institutions capable of serving the communities in which they operate. The main APEX services are expected to include: (i) administration of the Capital Investment in the CBs; (ii) administration of the AFF; (iii) the provision of supervisory and inspection functions to FSAs and CBs; (iv) the provision of technical assistance and support; (v) the Cash Management Unit; (vi) Cheque Clearing; (vii) Correspondent Banking; (viii) remittances, and (viii) Wire Transfers. The APEX shall operate under the regulatory framework of the BoSL.

A.2 Support to the CBs. The CBs are seen as a key factor to achieve outreach to rural areas through community owned and focused financial institutions. The support to CBs focuses on expanding the number and outreach of the CBs. This focus includes strengthening their autonomy and self-sufficiency so they become viable and form the critical link between the rural agricultural communities and the formal financial sector. Support to CBs shall focus on (i) contributing to the capitalization of these institutions in

order to enable them to comply with the requirements of internal regulations; (ii) strengthening the management of the CBs; (iii) upgrading their infrastructure and Management Information System ("MIS"); (iv) improving the financial performance of CBs in a sustainable manner and (v) promoting financial services and products that respond to rural population and smallholder farmers' needs.

A.3 Support to FSAs. The FSAs are rural financial institutions providing loans and safe keeping services to their shareholders at village / ward level. To complement these services, FSAs will be supported to provide additional banking services on behalf of community banks under the Agency Agreement. The support to FSAs will focus on: (i) expanding the number and outreach of the FSAs; (ii) strengthening the management; (iii) upgrading their infrastructure and MIS; (iv) improving the financial performance in a sustainable manner, and (v) promoting financial services and products that respond to rural population and smallholder farmers' needs.

B. Sub-component 1.2 Promotion of Agricultural Financial Products

The Programme seeks to help meet the shortcoming of the limited lending to agricultural sector activities through the establishment of the AFF and through increasing the capital of the CBs, to promote and make accessible agricultural financial products. This sub-component will be financed by NaSSIT or another co-financier identified by the Borrower/Recipient.

The AFF has been designed to ensure that the rural population is enabled to access different financial services. It is envisaged that the AFF will provide three primary financial products: (i) agricultural campaign/production loans; (ii) agricultural rehabilitation loans; and (iii) agricultural equipment/processing loans.

The AFF Credit Policy and Procedures shall describe the way AFF will be administered and its products may be accessed. The APEX and the MOFED shall enter into a MoU for the management and administration of this facility.

Component 2: Programme Management and Coordination

This component will ensure that the Programme is efficiently and effectively managed so that the expected results will be achieved. Gender, youth, environmental, knowledge management and communication considerations will be integrated into all aspects of the Programme management, and into activities of NCU.

II. Implementation Arrangements

1. *Lead Programme Agency*. The LPA shall be MAFFS, with overall responsibility for the implementation of the Programme. MAFFS shall delegate the functional and day-to-day implementation and coordination responsibilities for the overall Programme to the on-going NCU, responsible for the implementation of all IFAD-financed projects/programmes.

2. *Programme Steering Committee*.

2.1 *Establishment*. The Borrower/Recipient shall establish a PSC which shall have overall Programme oversight and policy guidance.

2.2 *Composition.* The PSC shall be composed and co-chaired by the Ministers of MAFFS and MOFED –or their delegates- and include as members the Minister of Trade and Industry –or his/her delegate- and representatives from investors, financial institutions and beneficiaries. The Project Coordinator of the NCU shall serve as Secretary of the PSC.

2.3 *Responsibilities.* The responsibilities of the PSC shall include: (i) to provide conceptual, strategic and political guidance to the NCU for programme design, implementation and coordination of programme activities; (ii) to ensure overall conformity with Government policies and strategies; (iii) to review programme progress and performance; (iv) to approve the AWPB; and (vi) to assist the NCU in obtaining, as may be required, the Borrower/Recipient's assistance and contribution to the Programme.

3. *Bank of Sierra Leone.*

3.1 The BoSL holds overall oversight responsibilities for licensing, supervising and inspecting the CBs and the APEX.

3.2 A result-based MoU shall be established between BoSL and the APEX to outline implementation arrangements including the delegated authority to be given to the APEX. Prior to its signature, the MoU shall be sent to IFAD for its no objection.

4. *National Coordination Unit.*

4.1 *Designation and Responsibilities.* The NCU, established for the day to day implementation of activities for the all IFAD-funded projects and programmes, shall also serve as the administrative and autonomous implementation unit of this Programme. The responsibilities of the NCU remain the same as the ones established under previous Financing Agreements with IFAD. In addition, the NCU shall ensure that the financial reports that it produces for submission to IFAD, consolidate the information provided by APEX.

4.2 *Composition.* The current composition of the NCU shall be maintained for the implementation of this Programme.

5. *"The APEX".*

5.1 *Responsibilities.* The APEX is the key Programme Party with responsibility for oversight of the CBs and FSAs, for administration of the AFF and the capital investments in the CBs, for providing technical support and assistance services, and for reporting to MAFFS/MOFED, BOSL, the external investors in the APEX and the NPCU. The APEX will provide periodic financial reports to the NCU on the use of the financing proceeds in a format acceptable to the Fund.

5.2 *Subsidiary Agreement.* The NCU shall enter into a Subsidiary Agreement with the APEX which shall set forth the roles and responsibilities of each party in the implementation of the Programme activities and the channelling of the Financing proceeds as well as monitoring, reporting (financial and physical) and audit requirements. The Subsidiary Agreement shall be submitted to the Fund for its non-objection before signature. The Subsidiary Agreement or any provision thereof may not be waived, suspended, terminated, amended or modified without the prior consent of the Fund.

5.3 *Audits.* The APEX will be audited annually by external auditors acceptable to the BoSL and the Fund.

5.4 *APEX Staff.* APEX's core staff shall consist of a Managing Director, an Internal Auditor and Directors for the Banking Department, the Refinancing Department, the Account and Budget Department and the Inspection Department. It shall also have the support staff required for the implementation of Programme activities.

The positions of APEX core staff will be filled with the current incumbents of the correspondent positions of the TAA. The renewal of core staff's contracts –excluding the Managing Director- shall be subject to the satisfactory performance assessed annually by the APEX Managing Director. The contract renewal of the APEX Managing Director's shall be subject to satisfactory performance to be assessed annually by NCU and Board of Directors of APEX. None of the core staff may be replaced without the no objection of the Fund, except if directed by the BoSL.

5.5 *APEX Board of Directors.* The APEX will be governed by a Board of Directors comprising representatives of the public sector (MAFFS, MOFED) and private sector (FSA, CB, outside investors like NaSSIT) and individual professionals. The final composition and organization of the Board of Directors will be cleared by the BoSL, and subject to IFAD's no objection.

6. *Programme Implementation Manual.* As soon as possible, the NCU shall prepare a revised version of the PIM, used for all other IFAD-funded projects and programmes, and submit it to the Fund for its no objection. The revised PIM shall include all the arrangements required for the implementation of Programme, especially implementation of activities by the APEX.

Schedule 2

Allocation Table

1. *Allocation of Loan and Grant Proceeds.* (a) The Table below sets forth the Categories of Eligible Expenditures to be financed by the Loan and the Grant and the allocation of the amounts of the Loan and the Grant to each Category and the percentages of expenditures for items to be financed in each Category:

Category	Loan Amount Allocated (expressed in SDR)	Grant Amount Allocated (expressed in SDR)	% of Eligible Expenditures to be Financed net of taxes, co-financing, government and beneficiary contribution
I. Civil Works	915 000	915 000	100%
II. Equipment, Goods and Vehicles	870 000	870 000	100%
III. Capacity building	1 740 000	1 740 000	100%
IV. Salaries and Allowances	2 150 000	2 150 000	100%
V. Operation and Maintenance	970 000	970 000	100%
Unallocated	730 000	730 000	
TOTAL	7 375 000	7 375 000	

(b) The terms used in the Table above are defined as follows:

"Equipment, Goods and Vehicles" includes vehicles, It-equipment and equipment in support of the CBs, FSAs and APEX and the NCU.

"Capacity building" includes Training and Workshops, Consultants, Technical Assistance, studies and Radiobroadcast campaign.

"Salaries and Allowances" includes salaries and allowances for the FSAs, CBs, APEX and NCU.

(c) All eligible expenditures belonging to the categories above will be apportioned on a 50:50 *pari passu* basis between the loan and the grant.

Schedule 3*Special Covenants*

The Borrower/Recipient undertakes the obligations set forth below, which constitute special covenants:

1. All the MoUs entered into by Programme Parties for the implementation of Programme activities shall be subject to the Fund's no objection prior to their respective signatures.
2. The APEX, CBs and FSAs shall be granted full tax exemption during the implementation of the Programme.

Logical framework (Cadre logique)

Overall goal: Rural poverty and household food insecurity reduced on a sustainable basis through access to rural finance for 285,000 households				
Indicator	Baseline (2012)	Target	Means of Verification	Risks/Assumptions
<ul style="list-style-type: none"> Number of households with improvement in household assets ownership index, based on additional assets 	0	285,000	<ul style="list-style-type: none"> MDG reports PRSP reports Baseline, MTR and PCR assessments UNICEF reports Ag Household Tracking Surveys (AHTS) WFP reports VAM reports 	<ul style="list-style-type: none"> Stability and peace in country Stable political and macro-economic environment. Government's monetary/fiscal policies and macro-economic reforms are conducive to poverty reduction. Commitment of all stakeholders (govt, donors, private sector) to participate in poverty reduction efforts
<ul style="list-style-type: none"> % of reduction in the prevalence of child malnutrition 	34.1% (prevalence of stunting)	30%		
Development objective: Access to rural financial services is improved, enabling development of the agricultural sector				
<ul style="list-style-type: none"> % of rural population using financial services (as shareholders/depositors of the 87 RFIs supported by the programme) (disaggregated by gender/age) 	10% (or 50,000 households)	38% (or 285,000 households)	<ul style="list-style-type: none"> Apex annual and external audit reports Programme monitoring reports Programme supervision mission reports MTR report PCR 	<ul style="list-style-type: none"> Stability and peace in country Stable political and macro-economic environment Government's monetary/fiscal policies and macro-economic reforms are conducive to poverty reduction Commitment of all stakeholders (govt, donors, private sector) to participate in poverty reduction efforts Continued willingness of FSAs/CBs to finance smallholder farmers
<ul style="list-style-type: none"> % of CB/FSA shareholders/ depositors receiving agricultural loans (disaggregated by loan size/terms, gender, age, crop) 	4% (or 7,000 households)	60% (or 105,000 households)		
<ul style="list-style-type: none"> Increase in farm incomes through agricultural financial products 	N/A	US\$ 350/ha		
Component 1: Consolidation of the rural finance system				
Sub-component 1a: Sustainable and autonomous rural financial institutions (CBs, FSAs and the APEX)				
Outcome: Establishment of a viable and sustainable rural financial system				
Sustainability <ul style="list-style-type: none"> PAR 	4.12% (FSAs) 9% (CBs)	<3%	<ul style="list-style-type: none"> APEX annual reports APEX external audit reports CB/FSA consolidated monthly reports Programme monitoring reports Programme supervision mission reports MTR report PCR 	<ul style="list-style-type: none"> Stable political and macro-economic environment Government monetary and fiscal policies and macro-economic reforms are conducive to poverty reduction Absence of political interference into the autonomy of rural financial institutions Continued freedom to determine interest rates by rural financial institutions
<ul style="list-style-type: none"> % of institutions at 100% OSS 	48%	100%		
Quality <ul style="list-style-type: none"> % of CBs and FSAs express satisfaction with TAA/ Apex services 	N/A	90%		
Savings mobilisation <ul style="list-style-type: none"> Increase in share capital for new FSAs and CBs by year 5 	US\$ 25,000 (FSAs) US\$ 40,000 (CBs)	US\$ 40,000 (FSAs) US\$ 85,000 (CBs)		
Component 1: Consolidation of the rural finance system				
Sub-component 1b: Promotion of agricultural financial products				

Outcome: Agricultural finance facility (AFF) and CB capitalization fosters agricultural production and commercialisation				
Performance of AFF/CBs <ul style="list-style-type: none"> % increase in agriculture loan portfolio (% of clients in the 87 RFIs receive agricultural loan product) 	7%	37%	<ul style="list-style-type: none"> BOSL annual reports APEX annual reports Program monitoring reports Annual MIX Market reports AFF audit reports Supervision mission reports MTR report PCR Crop budget reports 	<ul style="list-style-type: none"> Stable political and macro-economic environment Government monetary and fiscal policies and macro-economic reforms are conducive to poverty reduction Absence of political interference into the autonomy of rural financial institutions Communities willing to buy shares in FSAs and CBs. No default or undercapitalization due to non-repaid large loans
Contribution to agriculture productivity <ul style="list-style-type: none"> Increase in yields/ ha 	1 MT/ha	2.8 MT/ha		
Contribution to commercialisation <ul style="list-style-type: none"> % of rice production commercialised 	10%	30%		